

X-PURE LIQUIDE ASSAINISSANT À MAIN

1. IDENTIFICATION

Nom du produit X-PURE LIQUIDE ASSAINISSANT À MAIN

: 09-12455 Autres moyens d'identification : Non disponible. Code du produit

Fournisseur : Wood Wyant Canada Inc. Manufacturier : Wood Wyant Canada Inc.

Une division du Groupe Sani-Marc Une division du Groupe Sani-Marc

42, rue de l'Artisan 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec Victoriaville, Québec G6P 7E3 G6P 7E3

1-819-758-1541 1-819-758-1541

Utilisations : Spécial: Assainissant pour les mains Utiliser ce produit seulement selon les directives Utilisations non : identifiées recommandées d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

La fiche de données de sécurité est fournie à titre informatif seulement. Ce produit n'est pas règlementé SIMDUT. Ce produit est règlementé par la loi sur les aliments et les drogues.NPN 80102805.

: 2023-01-31 Date d'édition (AAAA-MM-JJ)

> En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

Classification du : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 produit IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Mention Pictogrammes de danger : : Danger d'avertissement



Mentions de danger Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation des veux.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

Prévention Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Se laver soigneusement après

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de Intervention

l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un

Stockage : Non applicable.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Aucune information additionnelle.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à : Aucun connu.

une classification



3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

<u>Nom</u>	Numéro CAS	<u>% (p/p)</u>
ethanol	64-17-5	60 - 80
propane-2-ol	67-63-0	1 - 5

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

yeux

Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des

symptômes apparaissent.

Inhalation

Ingestion

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin

si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

yeux

irritation larmoiement rougeur

Contact avec la peau

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été

ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les

égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique

dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de lutte

contre l'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire

autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs, Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire.

Protection individuelle

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthode de nettoyage

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rinçer à l'eau pour le nettoyage final.



7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Utiliser de façon à prévenir la contamination de la nourriture. Suivre les instructions inscrites sur l'étiquette.

Entreposage et Incompatibilité Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Ethyl alcohol	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).
	8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures.
	8 hrs OEL: 1880 mg/m ³ 8 heures.
	CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).
	VEMP: 1000 ppm 8 heures.
	VEMP: 1880 mg/m ³ 8 heures.
	CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).
	STEL: 1000 ppm 15 minutes.
	CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).
	STEL: 1000 ppm 15 minutes.
	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).
	STEL: 1250 ppm 15 minutes.
	TWA: 1000 ppm 8 heures.
propan-2-ol	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).
	15 min OEL: 984 mg/m ³ 15 minutes.
	8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures.
	15 min OEL: 400 ppm 15 minutes.
	8 hrs OEL: 492 mg/m ³ 8 heures.
	CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).
	TWA: 200 ppm 8 heures.
	STEL: 400 ppm 15 minutes.
	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).
	TWA: 200 ppm 8 heures.
	STEL: 400 ppm 15 minutes.
	CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).
	VEMP: 400 ppm 8 heures.
	VEMP: 983 mg/m ³ 8 heures.
	VECD: 500 ppm 15 minutes.
	VECD: 1230 mg/m ³ 15 minutes.
	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).
	STEL: 400 ppm 15 minutes.
	TWA: 200 ppm 8 heures.
Glycérine	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Sensibilisant cutané.
	8 hrs OEL: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard
	CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).
	VEMP: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards
	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).
	STEL: 20 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard
	TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard
	CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).
	TWA: 3 mg/m ³ 8 heures. Forme: respirable mist
	TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: total mist

Contrôles d'ingénierie appropriés

Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/faciale Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécéssiter le port de lunettes de sécurité.

Mains et Protection du corps Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Point d'éclair Vase clos: 20°C (68°F) Liquide.

[Pensky-Martens]

Couleur Incolore. Densité relative 0.85 Point de fusion Non disponible. Point d'ébullition 79.6°C (175.3°F) Odeur Alcoolisée. [Faible] Viscosité Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible. Tension de vapeur 4.2 kPa (31.5 mm Hg) Point : Non disponible. d'inflammation

Solubilité dans Taux d'évaporation : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. : Non disponible.

l'eau

: Non disponible. Température d'auto-Température de décomposition : Non disponible.

inflammation

Inflammabilité (solides et gaz) Coefficient de partage n-octanol/ : Non applicable. : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Matériaux Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

incompatibles matières oxydantes

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler

les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Risque de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Produits de décomposition Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

dangereux

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voie d'exposition Non disponible.

> Effets aigus potentiels sur la santé **Symptômes**

Contact avec les

Peut causer une irritation des yeux.

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement

Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun effet important ou danger critique

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Données toxicologiques

Inhalation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethyl alcohol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
Glycérine	DL50 Cutané	Lapin	10946 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	4090 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-

Renseignements sur les effets toxicologiques

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.



Sensibilisation Non disponible.

Persistance et dégradation : Inconnu

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES Données sur l'écotoxicité Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Exposition Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Ethyl alcohol Algues - Ulva pertusa 96 heures Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna 48 heures Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer Crustacés - Artemia franciscana 48 heures Larve Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce Poisson - Oncorhynchus mykiss 4 jours Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer Algues - Ulva pertusa 96 heures Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce Daphnie - Daphnia magna -21 jours Néonate Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce Poisson - Gambusia holbrooki -12 semaines Larve propan-2-ol Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna -48 heures Néonate Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Crustacés - Crangon crangon 48 heures Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce Poisson - Rasbora heteromorpha 96 heures

bioaccumulation

Mobilité dans le sol : Inconnu Autres effets nocifs

: Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

: Inconnu

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage	Placard TMD
Classification pour le TMD	UN1987	Alcools, N.S.A. (Éthanol)	3	II	

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION				
15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION				
<u>Listes canadiennes</u>				
INRP canadien	Les composants suivants sont répertoriés: ethanol; alcool isopropylique			
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Aucun des composants n'est répertorié.			
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.			
<u>Listes internationales</u>				
États-Unis Indéterminé.				





Wood Wyant Canada Inc. Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

